

Neuchâtel, le 27 septembre 2021

Gilles Méroz sera le nouveau chef du Service juridique de la Ville

Le Service juridique de la Ville de Neuchâtel a un nouveau chef: le Conseil communal a nommé l'avocat Gilles Méroz, 29 ans, à la tête de ce service transversal chargé notamment d'élaborer la réglementation communale et de conduire les différentes procédures judiciaires. Il entrera en fonction le 1^{er} octobre.

Le poste avait été mis au concours au début de l'été, tant à l'interne qu'à l'externe. Et c'est une candidature interne qui a été retenue : « *Gilles Méroz connaît déjà parfaitement notre administration communale, son fonctionnement et les nombreux dossiers en cours* », relève Violaine Blétry-de Montmollin, qui souligne aussi ses qualités relationnelles et d'encadrement, précieuses dans un service transversal.

Entré au service de la Ville en 2019, il a participé activement aux travaux d'harmonisation des réglementations communales avant et après la fusion. Auparavant, il a effectué sa formation dans une étude de La Chaux-de-Fonds.

Rattaché à la présidence

« *Les sujets à traiter sont très variés et nous collaborons avec des spécialistes de tous les domaines* », indique de son côté l'avocat, qui se réjouit de relever ce nouveau défi. « *Assurer la gestion juridique des projets de la Ville est d'autant plus enthousiasmant que Neuchâtel connaît un beau dynamisme.* »

Le Service juridique est rattaché depuis le début de l'année à la présidence du Conseil communal. Il est composé de trois avocat-e-s, d'une assistante administrative, d'une secrétaire et d'un ou deux avocat-e-s stagiaires. Gilles Méroz succède à Françoise Ferrari, qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière.

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Violaine Blétry-de Montmollin, présidente du Conseil communal, 032 717 72 00